

## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN08220200114426

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne

Transmis  
au représentant de l'État

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr>  
rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Montauban, le 14 janvier 2020

Monsieur FRANCIS LABRUYERE  
PRESIDENT

| N° de déclaration | Grade   | Intitulé du poste  | Motif d'annulation          | Temps de travail | Collectivité  | Poste à pourvoir le | N° du précédent arrêté |
|-------------------|---|--|-----------------------------|------------------|---|---------------------|------------------------|
| V08219102667001   | Adjoint administratif territorial<br>Adjoint adm. principal de 2ème classe<br>Adjoint adm. principal de 1ère classe | Assistant des Pôles Administration Générale et Culture et Patrimoine<br><a href="#">Plus de détail</a> | Erreur matérielle (doublon) | Temps complet    | Communauté de Communes GRAND SUD TARN-ET-GARONNE 82370 Labastide-saint-pierre | 23/12/2019          | 08220191029908         |